



Conseil économique et social

Distr. générale
5 décembre 2016
Français
Original : arabe

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Women Organization for Development and Capacity Building, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social¹

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

¹ La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Au nom de Dieu le Miséricordieux le Tout-Miséricordieux

Introduction

Fondée en 2004 en tant qu'organisation de la société civile, la Women Organization for Development and Capacity Building (Labena) est une organisation non-gouvernementale bénévole à but non lucratif. Elle œuvre pour le développement et le renforcement des capacités des femmes et intervient dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection, du plaidoyer, de la consolidation de la paix, de l'autonomisation économique et de la réduction de la pauvreté. Labena est active dans les zones de conflit et de guerre dans le sud du Soudan avant la sécession, au Darfour, dans les États du Kordofan méridional, du Nil Bleu, du Soudan oriental, de Kassala et de la mer Rouge, ainsi que dans la périphérie de l'État de Khartoum. Elle a participé aux sessions 56, 57, 58 et 60 du Conseil économique et social des Nations Unies auprès duquel elle est dotée du statut consultatif ainsi qu'aux sessions du Conseil des droits de l'homme situé à Genève.

L'Organisation s'emploie à développer et à renforcer les capacités des femmes dans tous les domaines. Étant donné que les femmes et les enfants sont parmi les groupes les plus touchés par les conflits, un intérêt particulier a été accordé à la question de l'autonomisation économique, qui a une incidence directe sur la stabilité familiale, tout en gardant à l'esprit les défis auxquels fait face l'autonomisation économique, du fait de l'évolution de la situation de l'emploi dans le monde.

Parmi les priorités les plus importantes de l'Organisation en matière d'autonomisation économique figure la réalisation des objectifs de développement durable. Il était donc nécessaire de mobiliser les capacités productives des femmes pour réaliser l'objectif 1 sur l'élimination de la pauvreté, l'objectif 2 sur l'élimination totale de la faim, l'objectif 8 sur le travail décent, l'objectif 12 sur l'établissement de modes de consommation et de production responsables, et l'objectif 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs. De nombreux projets ont été mis en œuvre pour la réalisation des objectifs 1, 2 et 8, notamment :

- De petits projets tels que l'horticulture, la production animale, la transformation des produits alimentaires, la couture et la broderie, et l'appropriation des moyens de production. 15 386 femmes en ont bénéficié;
- Le projet axé sur la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la création d'emplois dont ont bénéficié 9 000 femmes;
- Le projet de distribution de produits alimentaires et de repas scolaires dont ont bénéficié 151 137 femmes et 216 320 enfants; et
- Le projet de création d'associations féminines d'épargne et de crédit rural dont ont bénéficié 7 370 femmes au Darfour, au Kordofan méridional et au Nil Bleu.

De même, des efforts ont été déployés pour réaliser l'objectif 12 à travers :

- Des programmes de formation visant à renforcer les capacités des femmes;

- L'évaluation de l'environnement de manière à donner aux femmes les moyens de développer leurs activités, de choisir les sites appropriés pour celles-ci et de sélectionner les types de semences qui conviennent à cet environnement;
- La sensibilisation des femmes aux droits et lois du travail afin qu'elles puissent adhérer à un syndicat et revendiquer leurs droits; et
- La commercialisation des produits pour augmenter les revenus et encourager la production en vue d'améliorer les conditions de vie et de créer des emplois.

Quant à la réalisation de l'objectif 17, l'Organisation a mis en œuvre ces projets dans le cadre de partenariats avec la FAO, le Programme alimentaire mondiale des Nations Unies, le programme soudanais de financement humanitaire, les organisations non gouvernementales Practical Action et World Vision et le Ministère du bien-être et du développement social. Des défis locaux et mondiaux se posent toutefois, notamment du fait de l'évolution de la situation de l'emploi dans le monde. Il s'agit entre autres :

- Des changements politiques, de leur impact sur les États et de la vulnérabilité de l'économie locale, régionale et mondiale vis-à-vis de ces changements;
- Des conflits internes et des guerres entre États et de leur impact négatif sur l'économie engendré par l'instabilité;
- Des changements climatiques et écologiques et de leur impact sur l'agriculture et la faune;
- Des relations internationales qui fonctionnent au gré des intérêts et des passions, loin des significations morales et traditionnelles des relations entre les pays, et qui donnent lieu à des sanctions imposées à des pays (sanctions économiques, embargo économique); et
- Du rejet des soi-disant lois internationales qui sont incompatibles avec les programmes nationaux par lesquels les États visent à contrôler l'économie.

Cependant, nous nous efforçons de surmonter nombre de ces défis locaux et mondiaux et nous avons réussi à faire des progrès économiques décisifs en faveur des femmes, ce qui a fait augmenter le niveau de revenu des ménages et assurer un certain degré de stabilité familiale et de coexistence pacifique dans ces régions.

Alors que, en tant qu'organisation de la société civile ayant des structures efficaces dans ces régions et un solide corps de bénévoles et trouvant un écho favorable auprès de toutes les communautés et tribus du Darfour et des camps de déplacés depuis 2004, nous intensifions nos efforts de sorte à offrir un service intégré qui regroupe des projets communautaires ayant un impact clair et pérenne sur le développement durable dans ces régions, certaines organisations non gouvernementales, dotées du statut consultatif et menant leur action humanitaire au sein de nombreuses communautés, accusent l'une des parties au conflit d'utiliser des armes chimiques au Darfour, sans la moindre rigueur et sans vérifier l'authenticité de ces accusations auprès des autres organisations de la société civile présentes dans les zones où ladite partie au conflit a été accusée d'avoir utilisé des armes chimiques.

En fait, cette accusation grave et sans fondement nuit au citoyen qui se voit privé du service fourni par les organisations humanitaires, celles-ci interrompant leurs activités de peur d'exposer leurs structures et bénévoles aux effets néfastes des

armes chimiques. Nous, en tant qu'organisation de la société civile dotée du statut consultatif, condamnons cette accusation sans fondement de par notre présence sur le terrain, dans les villages de Nertiti, Tur, Juldo, Rockero, Golo, Silu, Fanga Suk, Daya et Burri, dont certains sont évoqués dans cette accusation. Nous affirmons l'absence de tout effet néfaste de ces armes sur nos structures, nos bénévoles ou les communautés auxquelles nous offrons nos services – et nous demandons aux organisations humanitaires de respecter le droit humanitaire et celui relatif au bénévolat ainsi que les règles et règlements du Conseil économique et social des Nations Unies, de recueillir les informations avec rigueur et auprès de sources fiables, et d'éviter de s'engager dans des conflits politiques entre États.
